

**52010 - Construction, restructuration
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition de protocole transactionnel à
conclure avec la Société CBA dans le cadre de
l'opération de mise en place de l'isolation thermique
extérieure et de rénovation de l'étanchéité
au collège "Martin Schongauer" à OSTWALD**

Rapport n° CP/2018/140

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à conclure avec la société CBA dans le cadre des travaux de gros-œuvre du chantier du collège d'Ostwald, et d'autoriser le président à signer ce protocole.

Dans le cadre de l'opération de mise en place d'une isolation thermique extérieure et de rénovation de l'étanchéité au collège "Martin Schongauer" à Ostwald, le Département du Bas-Rhin a conclu, le 29 juillet 2016, avec la société CBA le marché public n°006008 ayant pour objet le lot n°01 (gros-œuvre). Le montant initial du marché s'élève à 13 940,71 € HT, soit 16 728,85 € TTC (TVA à 20%).

En cours d'exécution du chantier, il s'est avéré que la maîtrise d'œuvre avait oublié de préconiser dans les pièces techniques du lot n°01, la réalisation des travaux suivants :

- Pose de rehausses béton au droit des sauts de loup permettant la ventilation des vides sanitaires, en complément des dalles posées au pied des façades au droit des espaces verts.

Ces travaux supplémentaires n'ont pas été portés à connaissance du Département dans les délais pour être pris en compte par voie d'avenant. Le montant de ces travaux supplémentaires correspond, en plus-value par rapport au marché initial, à la somme de 1 904,00 € HT soit 2 284,80 € TTC.

Par ailleurs, il a également été constaté la non-exécution de la position 7, page 2 de la décomposition du prix global et forfaitaire.

Le montant de cette prestation non réalisée représente la somme de 500 € HT soit 600 € TTC.

Afin de clore le marché de l'entreprise et pour tenir compte des prestations réellement exécutées, il est donc proposé de décider de payer à CBA la somme de 1.684,80 € TTC pour solde de tout compte, sous forme de protocole transactionnel dont le projet est joint.

Cette dépense est inscrite au budget 2018 concernant la maintenance des collèges.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de décider de bien vouloir approuver les termes du projet de protocole transactionnel joint au présent rapport, à conclure avec l'entreprise CBA, et à autoriser son président à le signer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du versement par le Département du Bas-Rhin à la Société CBA d'une indemnité forfaitaire, dont le montant forfaitaire s'élève à : 1 684,80 € TTC ;

- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération et autorise son président à le signer.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY